

Règlement jeu concours COUPE DU MONDE du 15/11/2022 au 18/12/2022 :

- 1 participation par personne par match
 - Participation sans obligation d'achat uniquement dans les boutiques participantes identifiées en vitrine et disposant d'une urne
 - Les vitrines de PAM s'autorisent à retirer les participations frauduleuses (mineur et/ou multi-participations par personne...)
 - Seules les personnes majeures peuvent participer (les vitrines de PAM s'autorisent à vérifier l'identité et l'âge des participants)
 - Les votes sont clôturés 3h avant le coup d'envoi des matchs concernés.
 - Comment gagner : pronostiquer le score exact des matchs concernés à la fin du temps réglementaire (prolongations comprises à partir des 8^{ème} de finale).
 - Système de récompense :
 - Match 1 : France - Australie : 8 chèques de 20€ distribués
 - Match 2 : France - Danemark : 8 chèques de 20€ distribués
 - Match 3 : Tunisie – France : 8 chèques de 20€ distribués
 - Match 4 : 1/8 de finale : 14 chèques de 20€ distribués
 - Match 5 : ¼ de finale : 16 chèques de 20€ distribués
 - Match 6 : 1/2 de finale : 20 chèques de 20€ distribués
 - Match 7 : Finale : 26 chèques de 20€ distribués
- les gagnants seront tirés au sort parmi les pronostics exacts du score
- S'il n'y a pas de gagnants ou suffisamment de gagnants, les chèques seront remis en jeu lors du match suivant, lors de la finale le montant total sera divisé par le nombre de gagnants. (par tranche de 10€)
 - Les gagnants seront annoncés sur Mon-arriere-boutique.fr (fil info de la com'com du bassin de PAM)
 - Les gagnants recevront directement les chèques cadeaux dans la boutique de participation.
 - Les gagnants ont jusqu'au 28 février 2023 pour récupérer leurs chèques cadeaux directement chez leur commerçant. A cette date, tout chèque non-récupéré sera considéré comme perdu.
 - Le tirage au sort s'effectuera après chaque match au siège social de Mon-Arrière-Boutique (44 rue de Treiche – 54700 Pont-à-Mousson) en présence d'un huissier.

Le chèque cadeau n'est pas échangeable contre de l'argent, et est utilisable uniquement dans les magasins adhérents aux vitrines de PAM.

Le règlement de ce jeu concours est déposé chez ACT IJ, huissiers à Pont-à-Mousson.